

ÉDIATION

CONSOMMATION

FORMULE PROPOSÉE :

Si vous n'êtes pas parvenu à résoudre votre litige après nous avoir adressé une réclamation écrite (*courrier ou courriel*), datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend et ce que vous réclamez, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation, *désigné ci-dessous*, si vous avez reçu une réponse écrite négative de notre part ou pas de réponse deux mois après l'envoi de votre réclamation.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est

MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site :

<https://www.medconsodev.eu>

ou par voie postale en écrivant à

MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV

C/O Centre d'Affaires Stéphanois SAS

IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE

3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE

L'équipe CNPM MÉDIATION CONSOMMATION